Volet B **Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé au Moniteur belge

Obligatoire de remplir : N° d'entreprise (sauf constitution), nom, forme légale, siège(s) (rue, n°, code postal, localité)

Déposé / Reçu le
21 AOUT 2025
au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : **0450 764 938**

Nom

(en entier) : **ASSOCIATION INTERCULTURELLE, SOCIALE ET SPORTIVE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE**

(en abrégé) : **A.I.S.S.J.**

Forme légale : **ASBL**

Adresse complète du siège : **13, Avenue de l'Astronomie - 1210 Bruxelles**

Objet de l'acte : **Démission - Nomination**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2025

La nouvelle législature mise en place le 7 avril 2025 amène à revoir la composition de l'Asbl « Association interculturelle, Sociale et Sportive », certaines personnes doivent démissionner et d'autres doivent être nommées.

Il s'agit, dès lors, d'accepter les nouveaux membres proposés par le Conseil d'administration sur base de la décision du Conseil communal en sa séance du 28 mars 2025 et de remercier ceux qui n'ont pas été reconduits par le même Conseil.

L'Assemblée générale prend acte de la démission en qualité de membre effectif de ;
M. Philippe BOÏKETE en tant que Président
Mme Loubna JABAKH en tant que Vice-Présidente
M. Kadir OZKONAKCI en tant que Vice-Président
Mme Hayat MAZIBAS en tant qu'Administratrice
M. Dimitri FOCAN en tant qu'Administrateur

Admissions :
L'Assemblée générale prend acte de l'admission comme membres effectifs par le Conseil d'administration des personnes suivantes :
M. Emir KIR en tant que Président
Mme Dorah ILUNGA KABULU en tant que Vice-Présidente
M. Mohammed JABOUR en tant que Vice-Président
Mme Malek MOUZOURI en tant qu'Administratrice
Mme Yona MUDIAYI BUKASSA en tant qu'Administratrice
Mme Yasemin TUNCER en tant qu'Administratrice

Il est demandé à l'Assemblée générale d'approuver les membres sortants et les membres entrants.
L'approbation des membres sortants et des membres entrants est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3.Décharge des administrateurs sortants
Certains administrateurs/trices sont révoqué.e.s d'office puisqu'ils/elles ne sont plus membres de l'Assemblée générale, à savoir :
M. Philippe BOÏKETE
Mme Loubna JABAKH
M. Kadir OZKONAKCI
Mme Hayat MAZIBAS
M. Dimitri FOCAN

Il est proposé à l'Assemblée générale de désigner comme nouveaux/elles administrateurs/trices les personnes suivantes :

M. Emir KIR
Mme Dorah ILUNGA KABULU
M. Mohammed JABOUR
Mme Malek MOUZOURI
Mme Yona MUDIAYI BUKASSA
Mme Yasemin TUNCER

Il est demandé à l'Assemblée générale d'approuver la révocation des administrateurs/trices précité.e.s et la désignation des nouveaux/elles administrateurs/trices proposé.e.s.

La révocation des membres précités et la désignation des nouveaux/elles administrateurs/trices proposé.e.s sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

L'asbl se compose donc comme suit :
M. Emir KIR en tant que Président,
Mme Dorah ILUNGA KABULU en tant que Vice-Présidente,
M. Mohammed JABOUR en tant que Vice-Président,
Mme Malek MOUZOURI en tant qu'Administratrice,
Mme Mbo-Alima Julienne MPIA en tant qu'Administratrice,
Mme Isabelle LEEMANS en tant qu'Administratrice,
M. Hossaine AZOUM en tant qu'Administrateur,
Mme Ariane DAMAN en tant qu'Administratrice,
Mme Yona MUDIAYI BUKASSA en tant qu'Administratrice,
Mme Yasemin TUNCER en tant qu'Administratrice,
M. Laurent MANTANUS en tant qu'Administrateur,
M. Eric TIRLO en tant qu'Administrateur,

M. Emir KIR, Mme Mbo Alima Julienne MPIA, M. Mohammed JABOUR et Mme Dorah ILUNGA KABULU seront habilités à signer les virements bancaires.

Madame Noëlla DE VUYST reste nommée comme commissaire aux comptes.

Tout document bancaire sera signé conjointement par deux des personnes citées ci-dessous :
•M. Emir KIR, Président
•Mme Mbo Alima Julienne MPIA, Administratrice
•Mme Dorah ILUNGA KABULU, Vice-Présidente
•M. Mohammed JABOUR, Vice-Président

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 12 juin 2025

La nouvelle législature mise en place le 7 avril 2025 amène à revoir la composition de l'Asbl « Association Interculturelle, Sociale et Sportive », certaines personnes doivent démissionner et d'autres doivent être nommées.

Il s'agit, dès lors, d'accepter les nouveaux membres proposés par le Conseil d'administration sur base de la décision du Conseil communal en sa séance du 28 mars 2025 et de remercier ceux qui n'ont pas été reconduits par le même Conseil. Une fois l'admission de ces nouveaux membres ratifiée par l'Assemblée générale, il appartiendra à cette dernière de désigner les nouveaux/elles administrateurs/trices du Conseil d'administration.

Démissions :
M. Philippe BOÏKETE en tant que Président
Mme Loubna JABAKH en tant que Vice-Présidente
M. Kadir OZKONAKCI en tant que Vice-Président
Mme Hayat MAZIBAS en tant qu'Administratrice
M. Dimitri FOCAN en tant qu'Administrateur

Nominations :
M. Emir KIR, Bourgmestre, en tant que Président
Mme Dorah ILUNGA KABULU, Echevine, en tant que Vice-Présidente
M. Mohammed JABOUR, Echevin, en tant que Vice-Président
Mme Malek MOUZOURI, membre observatrice effective pour l'opposition, en tant qu'Administratrice
Mme Yona MUDIAYI BUKASSA, Directrice stagiaire de l'école Joseph Delclef, en tant qu'Administratrice
Mme Yasemin TUNCER, Directrice stagiaire de l'école Les Tournesols, en tant qu' Administratrice

Les nouveaux membres proposés sont donc :
M. Emir KIR
Mme Dorah ILUNGA KABULU
M. Mohammed JABOUR
Mme Malek MOUZOURI

Réservé au Moniteur belge

Mme Yona MUDIAYI BUKASSA
Mme Yasemin TUNCER

L'Assemblée générale ordinaire mandate la société J. Jordens srl, aux fins de procéder à toute démarche liée à la présente Assemblée générale ordinaire, en ce compris la signature des documents de publication aux annexes du Moniteur belge.

Marion de Crombrugghe
Mandataire

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).